



Luxembourg, le 29 AOUT 2023

Circulaire 2023/04 aux administrations communales

Objet : Assistance pour les administrations communales qui exerceront (ou voudront exercer) une activité en tant que bailleur social dans le contexte du registre national des logements abordables (RENLA).

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les échevins,

Dans le cadre du déploiement de l'outil informatique de gestion des logements abordables, le registre national des logements abordables (RENLA), ainsi que de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative au logement abordable, j'ai l'honneur de venir vers vous avec de plus amples renseignements concernant les inscriptions des bailleurs sociaux au RENLA ainsi que la reprise de votre parc immobilier, vos locataires et votre liste d'attente de candidats-locataires.

En effet, mon ministère travaille depuis 2 ans sur la mise en place du RENLA et je suis dès à présent en mesure de fournir une roadmap aux administrations communales pour leur permettre d'intégrer leurs données de futur bailleur social dans le RENLA. Afin d'assister les administrations communales dans leur démarche de préparation des données à reprendre, le ministère du Logement proposera des réunions d'information et d'explication.

Ainsi, à partir du mois de septembre prochain, mes collaborateurs du service RENLA vous contacteront pour prendre des éventuels rendez-vous, afin de faire le point sur votre organisation dans le domaine des logements abordables et de vous expliquer en détail le processus de reprise des données pour la mise en route du RENLA.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre du Logement



Henri KOX